



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 10 novembre 2009

- 2009-48** extension des compétences de la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) dans la perspective de sa transformation en communauté d'agglomération
- 2009-49** avenant à la délibération 2009-36 concernant l'autorisation donnée par le conseil municipal de contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-50** régime indemnitaire de M^{elle} Annie Justin, secrétaire administrative de classe supérieure
- 2009-51** autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement (AFD)
- 2009-52** décisions modificatives relatives au financement de l'orthophotoplan et de l'aménagement de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2009-53** réhabilitation et aménagement de la piste Quesnel-Est
- 2009-54** avenant à la délibération 2009-44 approuvant la participation des élus au 92^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- 2009-55** émission d'un avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune
- 2009-56** modification de l'avis budgétaire 2009-0096 du 25 août 2009 de la Chambre régionale des comptes concernant le budget primitif 2009 de la commune



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Novembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Novembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2009/55/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE DIX NOVEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.

.../...

Rapport n°2009/55/ MT
Portant Emission d'un avis favorable sur le projet TOUCAN et
confirmation de la compatibilité du projet avec le Plan Local
d'Urbanisme de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Les éléments relatifs au projet TOUCAN consistant en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol de 5MWc avec dispositif de stockage d'électricité dont l'implantation est envisagée sur la parcelle AX 175.

Ce projet est porté par le SAS Montsinéry 2, filiale à 100% du groupe EDF Energie Nouvelle.

Le cahier des charges du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, prévoit que les candidats joignent à leur dossier le procès verbal de la délibération des conseils municipaux des communes concernées par leur projet ainsi que l'avis du Maire sur la prise en compte par le projet du Plan Local d'Urbanisme ou du document d'urbanisme existant.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande d'émettre un avis envers le projet susvisé et de confirmer la compatibilité dudit projet avec ce Plan Local d'Urbanisme, étant en outre précisé que le présent avis ne dispense en aucune manière le projet, de l'obtention de toutes les autorisations requises pour sa réalisation et, pour cela, de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant l'émission d'un avis favorable sur le projet TOUCAN et la confirmation de la compatibilité du projet avec le Plan local d'Urbanisme de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

.../...

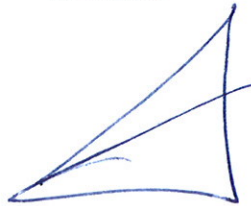
DECIDE :

Article Unique : La décision est reportée, plusieurs informations complémentaires devant être apportées.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 10 Novembre 2009

Le Maire



Patrick LECANTE

Publication le :

